

PHYTO VÔTRE SANITAIREMENT



JOURNAL D'INFORMATION DE LA DIRECTION DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

EDITION MARTINIQUE • N° 2016 / 2



Phyto Mouvement • Phyto Mouvement • Phyto

Edito

En Martinique, et c'est bien nécessaire, beaucoup de moyens : budgets, hommes, réunions et communications diverses, contiennent à être consacrés à corriger, ré-orienter, communiquer pour nos agriculture, élevage et pêche, dans le cadre du tentaculaire dossier de la contamination des milieux par la chlordécone.

Toute cette énergie dépensée, curative d'erreurs passées, trouve désormais son équilibre grâce à celle, positive, dynamique mise en œuvre pour réussir les challenges proposés par ECOPHYTO 1 et désormais 2.

Car c'est dans le domaine de la prévention, sous le règne de l'imagination, avec les outils d'une dynamique collective mettant les agriculteurs au premier plan que ce plan est en train d'acquiescer ses lettres de noblesse.

La sauvegarde et espérons le développement de l'Agriculture martiniquaise passe avant tout par la préservation de l'Environnement et de la Santé des consommateurs. Ecophyto y trouve ainsi ses justifications naturelles, acceptées de tous, et au service de tous.

Le présent Phytovôtre fait un point rapide sur ces deux dossier : bonne lecture !

Jean IOTTI

Chef du service
de l'Alimentation de la DAAF
et de l'ONPV Martinique



Un séminaire réussi

pour le passage à ECOPHYTO 2

Le jeudi 21 avril 2016 s'est tenu en Martinique un séminaire consacré à ECOPHYTO, le plan de réduction de l'usage des pesticides. Intitulé : "S'engager collectivement vers une démarche économe en produits phytopharmaceutiques : c'est possible !", il avait pour objectif de réunir les acteurs du monde agricole, des jardins et des espaces publics afin de réfléchir ensemble aux actions à mettre en œuvre dans le cadre du plan ECOPHYTO 2.

Le bilan du plan Ecophyto 1 qui a pris fin en 2015 se révèle très positif. En Martinique, les efforts combinés de l'ensemble des acteurs ont permis de réduire les quantités de substances actives vendues entre 2010-2011 et 2013-2014 de 12 tonnes. C'est une réussite collective, illustrée par la mobilisation massive à l'occasion de ce séminaire qui a réuni plus de 140 participants, bien décidés à poursuivre les efforts et à aller encore un cran plus loin avec le plan ECOPHYTO 2.

Les témoignages des agriculteurs et du service "Espaces verts" la commune de Case pilote, pionniers dans leur démarche d'économie de produits phytopharmaceutiques, ont généré des échanges passionnants avec la salle en prouvant que oui, il est possible de réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques en Martinique. Ce qui interpelle, ce sont les parcours de chacun d'entre eux. Souvent, il y a un événement, une prise de conscience, une envie de rupture avec un modèle qui ne les satisfaisait pas. Pas de langue de bois pour autant. Cela n'a pas toujours été facile. Il a fallu bousculer ses habitudes, observer, comparer, tenter.... Mais au bout du compte, les résultats sont là, satisfaisants sur le plan personnel, mais aussi intéressants le plan financier. Ainsi M. Daniel Nouvet, producteur de banane, a-t-il pu augmenter ses rendements tout en supprimant les pesticides. Et de conclure son intervention par un "La nature se régule d'elle-même. C'est tout bénéf" Quand pour certains c'est encore difficile à croire, force est de constater que pour ceux qui ont sauté le pas, c'est une évidence!

L'après-midi a été consacré à mettre à profit cette énergie positive par le biais de quatre ateliers de travail. Les restitutions ont montré qu'en Martinique, les idées ne manquent pas pour se passer des produits phytopharmaceutiques. Des dizaines d'actions ont été proposées par les participants qui vont constituer la feuille de route du plan Ecophyto 2 en Martinique. Maintenant, il ne reste plus qu'à mettre en face les moyens pour qu'elles prennent forme. Cela ne devrait pas être un obstacle, car au niveau national, les appels à projets qui vont être lancés en mai prévoient une enveloppe de 1,2 millions d'euros pour les DOM. La seule question qui demeure maintenant que chacun est prêt à relever ce nouveau défi c'est : "de combien allons nous encore réduire la quantité de produits phytos utilisés pour cette nouvelle période ?" Car comme l'a dit en conclusion M. Jean-Yves Paviot, producteur de bananes, "nous sommes sur une pente... vertueuse !".



Le plan Ecophyto 2 lancé par le gouvernement fin 2015, a pour objectif de conforter les actions structurantes du premier plan, de valoriser et déployer auprès du plus grand nombre les techniques et systèmes économes et performants qui ont fait leurs preuves chez quelques-uns. C'est le plan de la généralisation en passant des pionniers-agriculteurs, collectivités ou particuliers, à l'ensemble des acteurs concernés. Car si les premiers résultats sont là, il faut encore persévérer pour limiter d'avantage le recours aux substances chimiques utilisées dans l'agriculture et l'entretien des jardins et des espaces publics.



Le registre PHYTO : c'est important !

Qui est concerné ?

L'arrêté du 16 juin 2009 a rendu obligatoire la tenue du registre pour tous les exploitants produisant des denrées alimentaires au stade primaire, donc non transformées. Toutes les productions végétales sont donc concernées (cultures destinées à l'alimentation humaine ou animale, vigne, arboriculture...). La tenue d'un registre phytosanitaire est exigée dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC depuis 2006.

Cette obligation est liée à l'application des textes européens visant à maîtriser les dangers, le "paquet hygiène". Chaque producteur est responsable des produits qu'il met sur le marché, le registre est un des outils permettant d'assurer la traçabilité des produits et de justifier des bonnes pratiques.

Que doit-on enregistrer ?

Les données sont consignées :

- De façon chronologique,
- Par parcelle : chaque parcelle est identifiée par ses coordonnées GPS, cadastrales ou du Réseau Parcellaire Graphique, et par la culture en place (espèce et variété),
- Le délai d'enregistrement doit être "raisonnable".

Le registre doit comporter :

- 1° Toute utilisation de produits phytopharmaceutiques et biocides :
 - Le nom complet de la spécialité commerciale utilisée pour chaque traitement,
 - Les quantités et doses de produits utilisées (en g/ha, kg/ha ou l/ha),
 - La date de traitement,
 - La date de remise en pâture après traitement.
 - Les produits utilisés après la récolte doivent également être mentionnés.
- 2° Toute présence repérée d'organisme nuisible ou de symptômes susceptibles d'affecter la sécurité sanitaire des produits (y compris en pâture).

● 3° Les résultats de toute analyse d'échantillons (végétaux ou autres) qui revêtent une importance pour la sécurité de l'alimentation humaine ou animale.

● 4° les exploitants peuvent mentionner dans le registre les données de traçabilité exigées par la législation relative à la sécurité alimentaire (la date de récolte, la date de cession, la quantité cédée, la nature des produits primaires cédés et le nom et l'adresse du destinataire).

L'exploitant peut y porter des mentions autres que celles liées à la sécurité alimentaire, à condition que cela ne porte pas atteinte à la lisibilité du registre.



Quel support utiliser ?

- Le support est laissé au libre choix de l'utilisateur. Il doit garantir la pérennité et l'intégrité des informations.
- Le registre est conservé pendant une durée de cinq ans. Il est tenu à disposition des autorités de contrôle.

Quels sont les contrôles ?

La tenue du registre est vérifiée :

- Dans le cadre des contrôles "conditionnalité".
- De façon spécifique dans le cadre du suivi du "paquet hygiène", y compris pour les producteurs ne déposant pas de dossier PAC.

Les contrôles sont réalisés par les services du Ministère de l'Agriculture : service de l'Alimentation de la DAAF en Martinique.

Phyto brèves

Dérogation 2016 de l'ASULOX en Canne à sucre

La demande de dérogation pour l'utilisation de l'ASULOX (substance active, asulame) en désherbage de la canne a reçu une réponse favorable cette année encore de la part du Ministère de l'Agriculture. Elle concernera une période de 120 jours du 18 mai au 18 septembre 2016.

Chlordécone...

où en est-on ?

Plan de surveillance exploratoire de la chlordécone dans les denrées animales destinées à l'alimentation humaine

La SALIM de la DAAF conduit pour le compte de l'ANSES depuis la fin de l'année 2015, un plan de surveillance exploratoire dont l'objectif est d'établir des liens de corrélation entre les teneurs en chlordécone retrouvées dans différents tissus de bovins à l'abattoir.

Ainsi, une centaine de bovins abattus et issus des cheptels martiniquais présentant un risque de contamination élevé sont prélevés en triplets (graisse périrénale, muscle et foie). Les échantillons sont envoyés pour analyse à l'ANSES. 50 feront également l'objet d'un prélèvement de sang afin d'étudier les possibilités d'apprécier la contamination des animaux de leur vivant.

Sécurisation des viandes vis-à-vis de la chlordécone

Un front commun pour gagner le pari

Le GDSM en partenariat avec la DAAF réalise des missions d'appui dans les élevages impactés par la chlordécone, dont le but est de diagnostiquer les sources de contaminations, puis de proposer un plan de décontamination du bétail avant abattage. Le GDSM a recruté une chargée de mission chlordécone, Marie-Laure LASTEL, afin d'intensifier son action.



Dépollution des sols

Des essais de dépollution in situ, réalisés entre 2012 et 2014 par le BRGM, ont permis de valider la faisabilité technique de la décontamination des sols pollués à la chlordécone par réduction chimique en place (In Situ Chemical Reduction/ISCR).

Les résultats obtenus, à valider sur surfaces de production plus importantes, permettront éventuellement d'envisager à terme des actions de dépollution de parcelles maraichères et vivrières, élevage, etc. La méthode s'avère néanmoins très coûteuse et nécessite des parcelles inondables pendant une assez longue période.

Echanges sur les stratégies de décontamination des animaux d'élevage en Martinique et en Guadeloupe.

Deux rencontres ont été organisées les 8 et 12 avril 2016 par l'INRA Antilles Guyane et l'équipe INRA UR AFPA*, en Martinique et Guadeloupe, pour présenter aux éleveurs et décideurs locaux les travaux collaboratifs réalisés sur la chlordécone, sur le thème de la contamination et décontamination des animaux d'élevage. Les discussions avec les éleveurs et décideurs locaux ont porté sur la contamination par la chlordécone et la décontamination des animaux d'élevage. Pour cela, un bilan des travaux collaboratifs réalisés dans le cadre du projet Chlordepan a été dressé. Les stratégies de recherche à venir ont été débattues, autour de la mise en œuvre d'un programme financé par le PITE** dans le cadre du Programme national d'Action Chlordécone 3 le projet INSSICCA.



* UR-AFPA : unité mixte INRA-ENSAIA-Université de Nancy

**Programme des Interventions Territoriales de l'État

*** INNovative Strategies to establish Safe livestock rearing systems In Chlordecone Contaminated Areas



Phyto brèves • Phyto brèves • Phyto brèves

Les porteurs de projets sont attendus dans le cadre du lancement des appels à projets ECOPHYTO

Dans le cadre du plan ECOPHYTO 2, des appels à projets vont être lancés très prochainement, fin mai début juin. Ces appels à projets vont permettre à tous les acteurs concernés de proposer des actions de réduction de l'utilisation des produits phytos dans des domaines aussi variés que le développement de l'agroéquipement, les techniques de désherbage, le biocontrôle... Ces informations seront relayées en page d'accueil sur le site de la DAAF 972 dès qu'elles seront disponibles.

Restez connectés :

<http://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/>



LE CROS ECOPHYTO

Le CROS se tiendra cette année le 8 juin 2016, en Préfecture. Le Comité Régional Organisation et de Suivi du plan ECOPHYTO a pour objectif de valider les actions menées sur l'année précédente et de rendre public les résultats obtenus. Cette année plus particulièrement, il sera l'occasion de valider la feuille de route du Plan ECOPHYTO 2 et donc d'affirmer les actions menées par les acteurs de Martinique pour réduire l'utilisation des produits phytos dans les prochaines années.



Phytosanitairement Vôtre

Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de Martinique

Service de l'Alimentation (SALIM)

Tél : 05 96 71 20 40

Mail : salim.daaf972@agriculture.gouv.fr

- Directeur de la publication : Jacques HELPIN (DAAF 972)
- Rédaction : SALIM : Jean IOTTI, Bertrand HATEAU, Cécile MAHE

Reproduction : publication d'articles autorisée sous réserve d'en mentionner la source

Réalisation : Rapido

Phyto Contacts • Phyto Contacts

Je veux... je contacte

Recevoir le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) :
 ● Audrey GIRAUD
 Chambre d'Agriculture de Martinique
 05 96 51 75 75
 sbt2@martinique.chambagri.fr

Alerter sur une maladie ou un parasite
 ● qui touche mes cultures :

Rémi PICARD
 (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles)
 05 96 73 58 88
 info@fredon972.fr
 ou
 Veromanitra RAKOTOBÉ - DAAF/SALIM
 Pôle protection des végétaux
 05 96 64 89 64
 veromanitra.rakotobe@agriculture.gouv.fr

M'inscrire à une formation pour obtenir
 ● le Certiphyto :

Hervé ANTOINE
 DAAF - Service formation
 05 90 51 75 75 - herve.antoine@educagri.fr

M'engager dans un réseau
 ● d'expérimentation :

Hélène MARIE-NÉLY
 Chambre d'Agriculture
 05 96 51 75 75
 ecophyto@martinique.chambagri.fr

Obtenir des informations réglementaires
 ● sur les produits phytopharmaceutiques :

Bertrand HATEAU
 DAAF/SALIM
 Pôle environnement
 05 96 71 20 91
 bertrand.hateau@agriculture.gouv.fr

Faire contrôler votre pulvérisateur :

● Pascal CUCHE
 05 90 23 66 92 / 06 90 41 82 45
 pascal.cuche@wanadoo.fr

S'engager dans la Charte d'entretien des espaces
 ● publics (collectivités uniquement) :

Célia RENE-CORAIL
 FREDON
 05 96 73 58 88
 c.renecorail@fredon972.org